



MUTATIONS DES CADRES B 2014 : LA DG DOIT REVOIR SA COPIE !

Le projet de mouvement général et de 1ère affectation de la catégorie B vient de paraître.

**Il fait ressortir un déficit de
1362 agents.**

Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années à la DGFIP :



• Dans la filière gestion publique 758 emplois sont vacants : 523 en province et 235 en Ile de France.

• Dans la filière fiscale 480 emplois sont vacants : 380 en province et 100 en Ile de France.

• Dans la filière informatique : 124 emplois sont vacants.

L'Intersyndicale lance une nouvelle pétition. Elle est sur notre site. Imprimez-la et faites -la circuler autour de vous !

Une pétition, cela ne coûte rien qu'un peu d'encre !

MOBILISONS - NOUS !

APPEL DE LA LISTE COMPLÉMENTAIRE ET MODIFICATION DES DATES CAPN

Vous avez dit

500!

Suite à l'intervention de l'intersyndicale en Comité technique de réseau, 500 lauréats de la liste complémentaire vont être appelés au 1^{er} octobre 2014 (390 externes et 110 internes).

CAPN de mutation des titulaires :

En conséquence, elle se déroule depuis les 12,13,14,16 mai et se prolongera jusqu'au 20 mai 2014.

Le mouvement définitif sera diffusé le 11 juin 2014.

CAPN de 1ères affectations des lauréats de concours : elle est de ce fait repoussée aux dates suivantes :

- Projet : le 27 mai 2014.
- Consultations : les 27 et 28 mai et les 2,3,4 juin 2014.
- CAPN : les 4 et 5 juin 2014.

Mouvement définitif le 13 juin 2014.

TAUX DE PROMOTIONS : TOUJOURS ET ENCORE EN REcul !

Les taux de promus/promouvables pour l'année 2014 viennent d'être validés par le Ministère de la Fonction Publique - DGAFP et le ministère des Finances - Direction du Budget. L'arrêté sera bientôt publié au JO.

Comme le craignait FO, ils s'inscrivent dans la logique de la politique d'austérité et du pacte de responsabilité gouvernemental puisque les promotions sont en recul depuis 2012. Ainsi pour la catégorie C, les taux de promotions sont nettement réduits en 2014, passant de 33% à 27% pour les AAP1, de 50% à 40% pour les AAP2 et les AA1 (voir le tableau colonne de droite)

FO DGFIP a dénoncé une nouvelle fois ce recul social pour les agents de la DGFIP.

Grade	Taux	Nombre de
-------	------	-----------

	applicable	romotions estimées
IP	1 %	180
IDIV HC	1 %	359
IDIV CN	15 %	1235
CP	12 %	795
C1	21 %	1988
Géom. Cadast P	21 %	42
Géom. Cadast	21 %	15
AAP1	27 %	832
AAP2	40 %	870
AA1	45	26
ATP1	30 %	36
ATP2	40 %	38
AT1	45 %	34

Vous adhérez aux revendications de FO ?



N'attendez plus pour adhérer à FO !

RÉUNION LE 19 MAI 2014 SUR LES PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS POUR FO, C'EST UNE MASCARADE !

Le 15 mai 2014, des dizaines de milliers de fonctionnaires et agents publics ont cessé le travail et manifesté pour revendiquer l'amélioration de leur pouvoir d'achat, de leurs carrières et de leurs conditions de travail, notamment par une augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice, l'attribution uniforme de 50 points d'indice sur la grille indiciaire, la refonte de la revalorisation de la grille indiciaire (C,B,A).

La réponse du Premier ministre est claire : il n'y aura rien, absolument rien pour les fonctionnaires !

La promesse d'une revalorisation liée au taux de croissance n'est ni crédible, ni recevable.

**FO porte sans équivoque l'amélioration
des carrières des agents.**

Cependant, pour pouvoir engager une négociation sérieuse sur l'amélioration des carrières des fonctionnaires il y a un préalable : entendre les revendications des syndicats sur la revalorisation du point d'indice. Le gouvernement persiste dans sa politique d'austérité suicidaire. C'est un obstacle majeur à toute réelle négociation en faveur des carrières et des rémunérations.

Non !



Il doit retirer le pacte de responsabilité et le plan d'économies de 54 milliards d'€.

Dans ces conditions, **FO** a décidé de ne pas participer à la réunion du 19 mai au Ministère de la Fonction publique sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations.

En effet, pas question de participer pas à une énième réunion qui prépare la suivante... c'est une mascarade, le gouvernement se moque clairement des interlocuteurs sociaux et des personnels.

La balle est dans le camp du Gouvernement, faute de réponse aux revendications, il prendra la responsabilité d'une nouvelle dégradation du climat social.

INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

Le décret créant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet pour tous les fonctionnaires de l'Etat a été publié le 22 mai 2014.

Ainsi le nouveau régime indemnitaire sera applicable de plein droit à l'ensemble des fonctionnaires, sauf exceptions, **à compter du 1er janvier 2017.**

Ce régime indemnitaire tend, soi-disant, à valoriser l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement. Celle-ci est exclusive, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature et repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

A cela s'ajoute un complément indemnitaire annuel optionnel versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le montant de cette indemnité est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions, réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- 1- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- 2- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- 3- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le versement de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est mensuel.

Pour **FO**, le dé plafonnement de l'IAT pour les adjoints administratifs et les personnels sociaux était certes une mesure nécessaire et urgente mais elle ne justifie pas la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire déconnecté du grade et ne garantissant pas le maintien et la progression du niveau de primes dans l'avenir. Sans oublier que le maintien de la rémunération n'est conservé que durant un an après l'intégration dans ce nouveau système.

Encore une fois, au prétexte de supprimer la PFR (que n'avaient pas les agents de catégorie C), la ministre fait le choix du passage en force et refuse d'entendre les légitimes revendications des fonctionnaires.

FO a dénoncé à maintes reprises la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire qui obéit à une logique

d'individualisation des rémunérations.

Avec ce nouveau régime indemnitaire, le gouvernement affaiblit un peu plus la Fonction publique statutaire et développe la Fonction publique d'emploi. C'est l'emploi occupé qui va déterminer le classement indemnitaire. Il y a de quoi être fortement inquiets pour l'avenir dans le cadre des réunions sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations sur le statut général et les statuts particuliers, quand on se rappelle que le rapport Pêcheur encourage les cadres professionnels interministériels et inter fonctions publiques...

La Fonction publique statutaire de carrière est clairement menacée !

Pour FO, l'urgence sociale, c'est :

La revalorisation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice uniforme

La création de parcours de carrière motivant pour les agents et maintenant une attractivité de l'emploi public

L'intégration des primes dans le traitement

L'arrêt de la MAP, des destructions d'emplois et de l'acte III de décentralisation

La mise en œuvre d'une action sociale performante

Le maintien du statut général et des statuts particuliers de corps

DÉSINTOX | LA DÉPENSE PRIVÉE REPRÉSENTE 265% DU PIB

Les contempteurs des services publics et de l'État assènent pour appuyer leurs démonstrations un argument se voulant définitif : la dépense publique représente plus de 56% du BIP. Le sous-entendu est implicite : le secteur privé ne se partagerait que les miettes des richesses restantes soit 43% du PIB et donc l'État coûterait trop cher. Or l'économiste Christophe Ramaux démontre sur blog de rue89 que, calculée avec la même méthode que la dépense publique, la dépense privée représente en France... **265% du PIB.**

Démonstration : en 2012 le PIB s'est élevé à 2031 milliards d'€. La dépense publique est calculée en additionnant les dépenses de fonctionnement des administrations (392 mds d'€), les prestations sociales et subventions (643 mds d'€), l'investissement (64 mds d'€) et les intérêts de la dette (52 mds d'€). Soit un total de mds d'€ ce qui représente bien 57 % du PIB.

UNE MÉTHODE DE CALCUL ORIENTÉE

L'économiste a donc appliqué la même méthode pour calculer la dépense privée. Il a additionné les salaires du privé (817 mds d'€), la consommation intermédiaire (1764 mds d'€), différents impôts (557 mds d'€), les revenus de la propriété et les intérêts (597 mds d'€). Il a ajouté les prestations privées et transferts (175 mds d'€), les investissements (333 mds d'€) et enfin la consommation finale des ménages (1130 mds d'€). Au total, 5373 mds d'€ soit... 265% des 2031 milliards d'€ du PIB.

Et l'économiste d'expliquer "on a additionné des flux de dépenses privées dont la somme ne fait en aucun cas *une part* du PIB. Ni la dépense privée, ni la dépense publique ne sont *une part* du PIB. » L'État n'absorbe donc pas la moitié des richesses du pays.

